

# Parc national de Port Cros

## Orientation 2.3 Préserver les forêts et les maquis littoraux

La charte vise le maintien des fonctionnalités et de la richesse des milieux forestiers et des maquis littoraux très présents sur le territoire. La priorité sera donnée à l'identification des réservoirs de biodiversité forestière qui feront ensuite l'objet de mesures de préservation particulières.

**Par ailleurs, la charte soutiendra la diffusion des bonnes pratiques sylvicoles visant à préserver les sols et la biodiversité des forêts littorales avec une attention particulière aux travaux d'aménagements de défense contre les incendies.**

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
<p><b>2.3.1 Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité forestière en s'appuyant sur les noyaux de forêts anciennes, sur les trames de vieux boisements ou de «bois sénescents», des crêtes à la mer.</b></p> <p>Après un travail d'identification des réservoirs de biodiversité forestière mené avec l'ensemble des partenaires de la filière, ces espaces doivent faire l'objet de mesures de préservation et</p> <p>être pris en compte dans les programmes de défense contre les incendies. Ceci implique que le cas échéant, <b>les programmes DFCI doivent être adaptés pour intégrer ces espaces notamment au regard des coupures de combustibles.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des réservoirs de biodiversité forestière</li> <li>• Élaboration de préconisations de gestion sur ces espaces</li> <li>• Information / Diffusion pour intégration dans les trames vertes et bleues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des recommandations dans les documents de planification et dans les opérations de gestion</li> <li>Information / sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicats de SCOT (trames vertes et bleues)</li> <li>• ONF, CRPF, propriétaires privés et publics, COFOR83, associations coopératives,</li> <li>• Intercommunalités</li> <li>• DREAL, DDTM</li> <li>• CG83, CR PACA</li> <li>• CELRL</li> <li>• GC</li> </ul>
[...]	[...]	[...]	[...]
<p><b>2.3.3 Mettre en place des coupures agricoles et des coupures de combustible qui concilient les fonctions de prévention contre les incendies et de maintien de la biodiversité.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation et participation aux échanges d'expérience</li> <li>• Transmission, échange d'informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de préconisations en faveur de la biodiversité dans les documents de prévention et de lutte (PIDAF, PPRIF, etc.) et la réalisation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtres d'oeuvre, SIVOM, SIVU, Intercommunalités</li> <li>• ONF, CRPF, CG83</li> </ul>

# Parc national de Port Cros

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique au maître d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvres</li> <li>• Participation à la rédaction des préconisations, des guides techniques et de pratique forestière</li> </ul>	travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SDIS</li> <li>• CAV, CERPAM</li> <li>• DDTM, DREAL</li> <li>• Propriétaires privés publics, associations</li> <li>• CELRL</li> <li>• GCP</li> </ul>
<p><b>2.3.4 Restaurer les habitats parcourus par les incendies et les tempêtes.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique au maître d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'oeuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêts communales</li> <li>• animateurs/ Opérateurs Natura 2000</li> <li>• Intercommunalités</li> <li>• ONF (maître d'oeuvre)</li> <li>• CG83, DDTM, CRP</li> <li>• propriétaires privés, C</li> </ul>

Référence ID de l'article : #4736

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 08:33